

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire

Séance plénière

AVIS

Date : 16 mars 2017

Objet : **Plan d'actions quinquennal 2017-2021 - CEN Pays de La Loire et liste des membres du conseil scientifique du CEN**

Vote : favorable avec réserves

Contexte :

Le dossier est porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels Pays de la Loire. Le Plan d'actions quinquennal fait partie intégrante de la démarche de labellisation d'un CEN.

Le CSRPN est consulté sur l'intérêt et la cohérence du PAQ au regard des enjeux de conservation de la biodiversité en Pays-de-la-Loire et des actions déjà en cours sur le territoire.

Le PAQ présenté au CSRPN a déjà fait l'objet d'une lecture par le Conseil scientifique du CEN et a été approuvé par le Conseil d'administration du CEN le 8 décembre 2016.

Analyse du Plan d'actions quinquennal 2017-2021:

Le document est composé de 5 grandes parties présentant 4 axes structurants complétés par un chapitre dédié à « la gouvernance et [aux] moyens dédiés au fonctionnement général » du Conservatoire. Le document est complété par une sorte de préambule rappelant le contexte du PAQ et la genèse du CEN Pays de La Loire. En outre, une courte annexe précise les indicateurs chiffrés rattachés aux objectifs.

Sur la forme le document est globalement agréable à lire, bien que peu illustré. Il manque toutefois un sommaire, qui pourrait faciliter la prise en main.

Le préambule présente successivement :

- le cadre législatif et réglementaire du PAQ,
- le CEN Pays de La Loire (dates et chiffres clés),
- la méthode d'élaboration du Plan d'actions quinquennal.

Il manque probablement une explication dans cette partie de l'objectif du PAQ vis-à-vis de la labellisation que pourrait solliciter le CEN au titre du L414-11 du Code de l'environnement. Qu'en est-il de cette labellisation? A quel moment interviendra-t-elle ?

Les axes structurants, identifiés sont les suivants :

- Connaître, protéger, gérer et valoriser
- Animer les territoires
- Accompagner les politiques publiques
- Participation aux dynamiques de réseaux.

Pour chaque axe structurant, sont identifiés des objectifs opérationnels et des orientations d'actions. D'une manière générale, la rédaction des axes structurants et des objectifs opérationnels est évasive et relève plus du foisonnement d'idées que d'une stratégie claire et argumentée. Heureusement, les propositions d'actions, présentées dans des tableaux de synthèse, viennent éclairer les objectifs.

Des indicateurs ont été listés pour chacun des objectifs. On regrettera que les objectifs ne soient pas plus explicités et chiffrés, ce qui rend la portée des indicateurs très faible. Par exemple pour l'objectif opérationnel "positionner le conservatoire comme une référence et une tête de réseau en matière de gestion d'espaces naturels en Pays de la Loire", les indicateurs sont "nombre de démarches initiées par le conservatoire, nature et nombre d'outils et de références mis à disposition des gestionnaires d'espaces naturels des Pays-de-la-Loire" : aucun objectif chiffré n'est apporté. De plus, on ne connaît pas la périodicité des indicateurs ni le traitement ultérieur de ces chiffres (comparaison d'une année sur l'autre, par rapport à un état de référence...).

En outre, la rédaction de certains objectifs semble présomptueuse au regard des orientations d'actions qui en découlent. Par exemple pour l'objectif IC4bis « animer au niveau régional, pour le compte de l'Etat et de la région, la mise en œuvre d'une stratégie d'acquisition et de mise à disposition de la connaissance et des données », les actions ne relèvent que de la participation du Cen à des processus déjà engagés sans réelle animation d'un nouveau projet (« participer à des réflexions et travaux régionaux... », « identifier avec les partenaires la contribution possible des différents acteurs... », « s'impliquer activement dans les réflexions et l'animation des plateformes... »).

Les objectifs et orientations d'actions pour l'axe structurant 1 (connaître, protéger, gérer et valoriser) sont nombreux et rédigés de façon à englober tout ce que pourrait faire un conservatoire d'espaces naturels. Ce premier axe est marqué par l'absence totale de mise en perspective des enjeux environnementaux régionaux vis-à-vis des sites faisant déjà l'objet d'une intervention du CEN. Il manque une hiérarchisation des milieux et espèces à enjeux. A minima, il faudrait présenter le nombre de taxons d'espèces patrimoniales connus sur les sites du CEN en comparaison de l'échelon régional.

La stratégie territoriale, notamment sur les acquisitions foncières, reste très évasive. Un travail sur ce thème a pourtant été mené lors de la mission de préfiguration du CEN, sans que celui-ci ne soit réutilisé dans le PAQ. L'outil « acquisitions foncières » sur lequel le CEN est le plus attendu (de par son statut et par les acteurs de terrain) n'apparaît pas au premier plan de ce PAQ : c'est la principale faiblesse du dossier. A minima, le CEN devrait se positionner fermement pour l'acquisition de sites à enjeux dès lors qu'il n'y a pas de souhait d'une acquisition par une collectivité locale.

Il en résulte ensuite 3 axes stratégiques ("animer les territoires", "accompagner les politiques publiques", participations aux dynamiques des réseaux") déséquilibrés par rapport au premier axe. Ces 3 axes stratégiques affichent de bonnes intentions mais ne permettent pas d'appréhender la dimension stratégique qui pourrait être attendue d'un plan d'action. La logique générale étant d'ajouter, à ce qui est acquis aujourd'hui au CEN, un principe d'opportunité qui ne permet pas de se projeter dans le temps.

On a le sentiment à la lecture du document que le CEN Pays de la Loire a voulu valoriser les actions déjà engagées - héritées pour la plupart de la fusion du CEN Sarthe et du CORELA - mais n'a pas osé se projeter à l'échelle régionale. Le PAQ n'affiche aucune stratégie régionale, ce qui est très regrettable.

Dans la même logique, le PAQ fait souvent référence à des partenaires du CEN pour la mise en œuvre de sa politique mais on ne saisit pas bien la complémentarité des objectifs opérationnels du PAQ avec les actions déjà en cours au niveau régional (acteurs publics ou privés), sauf sur les aspects pour lesquels le CEN est le plus attendu (animation d'un réseau de gestionnaires, acquisitions d'espaces naturels identifiés dans la SCAP, diffusion de référentiels régionaux en matière de gestion...). Les politiques publiques en faveur de l'environnement et la contribution du CEN à celles-ci sont en revanche assez bien explicitées.

Étant donné le contexte dans lequel a été créé le CEN, il aurait peut-être été préférable d'afficher clairement le positionnement de cette structure dans le paysage institutionnel (notamment vis-à-vis des autres associations), ce que le document évite soigneusement de faire. A minima, il faudrait que le CEN explicite sur quels territoires et avec quels modes d'intervention, il envisage d'agir dans les prochaines années.

Enfin, il aurait été souhaitable que le contenu de l'annexe soit intégré dans le corps du document, pour en faciliter la lecture.

En conclusion, le CSRPN des Pays de La Loire propose un avis favorable en ce qui concerne la composition du conseil scientifique du CEN (liste validée par le Conseil d'administration du CEN le 18/09/2015).

Le CSRPN des Pays de La Loire émet un avis favorable avec réserves au PAQ 2017-2021.
Les principales réserves portent sur :

- l'absence de positionnement clair et ambitieux sur les acquisitions foncières, en particulier pour les sites présentant des enjeux forts,
- l'absence de mise en perspective des enjeux environnementaux régionaux vis à vis de ce que fait déjà le CEN,
- l'absence de stratégie territoriale d'ampleur régionale, marquant le positionnement du Cen vis-à-vis des enjeux du territoire et des actions à mener,
- un positionnement ambigu vis-à-vis des autres acteurs régionaux de la préservation du patrimoine naturel.

Le président du CSRPN des Pays-de-la-Loire,



Willy CHENEAU

